

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 10 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 juin 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **11** - votants **15**

Présents : BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine - PICHET Catherine - GRANGAUD Sélim-Thomas

Absents : Mme COURT Sylvie - Mme FEUILLASSIER Stéphanie - M. DU PONTAVICE Quentin - M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Cinéma : Avenants marché de travaux

N°20250506-10

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexes : Avenants des lots 2 et 6

Synthèse et exposé des motifs

Les travaux de réaménagement du Cinéma sont en cours et appellent certains ajustements sur les lots :

- Lot 2 – Cloisons, peintures, revêtements de sols et murs ;
- Lot 6 – Electricité.

Les modifications portent sur :

- Travaux supplémentaires pour installer une cloison de séparation entre l'escalier et la salle d'exposition (LOT 2 – Entreprise MS 05) ;
- Démolition d'escaliers au marteau piqueur dans la salle de cinéma (LOT 2 – Entreprise Alphand) ;
- Suppression de la pose de carrelage au poste IV.8.3 (LOT 2 – Entreprise Alpes Carrelage) ;
- Remplacement et remises en conformité du Tableau Général Basse Tension (TGBT) et armoire divisionnaire (LOT 6 – Entreprise CIMELEC).

Pour le lot 2, ces modifications entraînent les plus-value et moins-value suivantes :

- Un devis supplémentaire entraînant une plus-value de 2 190 € HT pour les travaux supplémentaires permettant l'installation d'une cloison de séparation entre l'escalier et la salle d'exposition (LOT 2 – bénéficiaire entreprise MS 05) ;

- Un devis supplémentaire entrainant une plus-value de 10 739.00 € HT pour la démolition d'escaliers au marteau piqueur dans la salle de cinéma (LOT 2 – Entreprise Alphanand) ;
- Une moins-value de 2 745 € HT pour la suppression de la pose de carrelage au poste IV.8.3 (LOT 2 – Entreprise Alpes Carrelage) ;

Il apparait nécessaire de proposer un avenant n°2 au lot n°2 pour acter ces modifications.

L'entreprise titulaire du lot 06, CIMELEC, a proposé un devis de 5 286.46 € HT pour :

- Remplacement et remise en conformité du Tableau Général Basse Tension (TGBT) et armoire divisionnaire

Il apparait nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°6 pour acter ces modifications.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT les travaux modificatifs nécessaires sur le lot 2 – Cloisons, peintures, revêtements de sols et murs et le lot 6 – électricité ;

CONSIDERANT que ces travaux modificatifs génèrent des plus-values sur les lots 2 et 6 ;

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L 2194-1 et suivants ;

VU les crédits inscrits pour cette opération au budget principal 2025 ;

VU les devis et visa de la maitrise d'œuvre pour ces travaux modificatifs ;

VU l'avis du bureau du lundi 2 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les avenants n°2 pour le lot 2 et l'avenant n°1 pour le lot 6 conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Entreprises titulaires	Montant de l'avenant € HT	Montant initial du marché €HT	Nouveau montant du marché €HT
Lot 2 : Cloisons / Doublages / Carrelage / Faïence / Revêtements souples / Peinture	ALPHAND PEINTURE Avenue Charles de Gaulle 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE	10 184 € HT	92 933.47 € HT	103 757.85 € HT (Avenant n°1 et n°2 compris)
Lot 6 : Electricité	SARL CIMELEC 28 Rue Bermond Gonnet 05100 BRIANCON	5 286.46 € HT	47 806.61 € HT	53 093.07 € HT

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,
 Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025
 Publié le : 12 mai 2025